

**ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2016**

La réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, **le mercredi 2 mars 2016, à 19 heures**,
sur l'ordre du jour suivant :

SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015

β Finances

- 2) **Débat d'orientation budgétaire 2016 – présentation du ROB** (rapport d'orientation budgétaire)

β Dématérialisation - Télétransmission

- 3) **Avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Commune de Lys-lez-Lannoy / Préfecture**

Gaëtan JEANNE

Maire



Gaëtan